

**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE L'ORDRE DES MEDECINS DU VAR
DU 11 JANVIER 2016**

I - REGLES DE DROIT ADMINISTRATIF

Membres Titulaires présents

Docteurs Murielle ALIMI, secrétaire Général – Etienne ALLIOT - Sophia BENSEDRINE - Alain CHRESTIAN – Gilbert DAVID - Pierre GRAS – Richard GUERIN – Geneviève HAGGAI DRIGUEZ – Nelly ISNARDON – Pierre JOUAN, Président – Jean-Luc LE GALL, secrétaire général adjoint – LECUYER Julien – Jean-Jacques LION - Laurence PALLIER – Catherine THIEBAUT DEFAUX — Marie-Claire TUFFERY - Catherine VEYSSIERE BERTRAND, Trésorière.

Membres Titulaires excusés

Docteurs BOISSIER Jean-Marc – François LOUBIGNAC – Christian MOUTTE – Francis ROUX.

Membres suppléants

Docteurs CHABASSOL Gil – ETIENNE Serge – ETIENNE Joël – QUIQUEMPOIS Jean Marie – CHAIX André François – COURGEON Michel – GONZALEZ Théophile – Jean-Pierre RINALDI – Catherine SCAVENNEC.

Présent : Dr Bruno GIUNTA – médecin inspecteur ARS

Quorum : le quorum est atteint.

Observations et approbation du procès-verbal de séance plénière

Le procès-verbal de la séance plénière du 7 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

II – LA TENUE DU TABLEAU

A – INSCRIPTIONS

➤ **Présentation des dossiers d'inscription par les Drs BENSEDRINE – DAVID - ISNARDON – THIEBAUT - TUFFERY**

Dr VAN OVERLOOP Romain – 1^{ère} inscription SP en MG – assistant Sp au CHI de Toulon/La Seyne

Dr LASOTA CALDRON Laure Elise – provient des Alpes Maritimes – MG à Ste Maxime associée au Dr Lasota

Dr CELLARIER Gilles – provient des Armées – Sp en Cardiologie – non exerçant

Dr HENNERON Rémy – 1^{ère} inscription – Sp en MG – remplaçant

Dr DIBIANE GADEA Christelle – provient de l'Indre et Loire – Sp en Anesthésie Réanimation – remplacements

Dr DURANSEAUD Sandrine – provient des Bouches du Rhône – MG – salariée à la clinique du Cap d'Or à La Seyne

Dr BEDRUNE Benoît – provient des Armées – Sp en Stomatologie non exerçant

Dr AGOSTINI Serge – provient des Bouches du Rhône – Sp en Radiodiagnostic – en libéral à la clinique des Fleurs et à la Clinique du Cap d'Or

Dr FADE Benoît – provient des Bouches du Rhône – Sp en Anesthésie Réanimation au sein de la SCP 83/30 à Toulon – clinique St-Jean.

Dr JARRIGE Odile – provient des Yvelines – MG – retraitée.

Dr PETIOT Virginie – provient des Bouches du Rhône – sp en MG – salariée à la Polyclinique St-François à Nans les Pins.

Dr SAHEB FARID – 1^{ère} inscription – Autorisation d'exercice en médecine générale – praticien attaché au CHG de BRIGNOLES

Dr NIZEICA VITALIE – Provient du Nord – Sp en rhumatologie – Assistant spécialiste au CHITS Toulon

Dr GUIOL Caroline – 1^{ère} inscription – Sp en MG – remplaçante

Dr CASANOVA Pierre – provient des Bouches du Rhône – Sp en Psychiatrie – Salarié à l'ADSEAAV

Dr CARPENTIER Anne Marie – réinscription – MG – non exerçant

Dr VOUREY Georges – Provient des Armées – Sp en Stomatologie – salarié à la polyclinique Malartic à Ollioules

Dr FILLIARD Marina – provient du Nord – Sp en MG – remplaçante

Dr CHARLES Jean Dominique – Provient du Maine et Loire – Sp en gastro-entérologie – Successeur du Dr JUVET à COGOLIN.

INSCRIPTION Sel

1) Une Selarl de Médecin spécialiste en ORL, **sous le N° 83/183**

ayant pour raison sociale : « **OSIRIS** »

dont le siège social et le lieu d'exercice est à: Fréjus – Le Florus D – 127 Rue Joseph Aubenas

Associé : **Dr Raybaud Olivier**, inscrit au Tableau du Var de l'Ordre des Médecins sous le N° 6516.

2) Une Selarl de Médecin spécialiste en ORL, **sous le N° 83/184**

ayant pour raison sociale : « **ADONNANTE** »

dont le siège social et le lieu d'exercice est à: FREJUS – Le Florus D – 127 Rue Joseph Aubenas

Associé: **Dr Vazel Laurent**, inscrit au Tableau du Var de l'Ordre des Médecins sous le N° 7726.

3) Une Selarl de Médecin spécialiste en Radiologie, **sous le N° 83/185**

ayant pour raison sociale : « **DOCTEUR Benjamin Soulier** »

dont le siège social est à Six Fours les plages – Le Patio Verde – 89 Rue Séverin Saurin

et les lieux d'exercice sont à :

- le Patio Verde – 89 Rue Séverin Saurin – 83140 Six Fours les plages
- 91 avenue du 2^{ème} Spahis – résidence Castel Courreau – 83110 Sanary sur mer
- Scanner – 56 bld Maréchal Foch – Toulon
- Scanner et IRM – Polyclinique mutualiste Malartic – 83190 Ollioules
- Scanner – Clinique du Cap d'or -1361 avenue des Anciens Combattants Français d'Indochine – 83500 La Seyne sur mer
- Scanner – Centre Hospitalier à La Seyne sur mer

Associés : **Dr Soulier Benjamin**, inscrit au Tableau du Var de l'Ordre des Médecins sous le N° 9078 et Mme Florence Jourdan - en qualité d'autre associée.

MODIFICATIONS SEL

1) SELARL Coriolis – Inscrite sous le N° 83/108 en date du 17/12/2007 :

Par procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2015, les Drs Olivier Raybaud et Laurent Vazel, associés de la Selarl Coriolis, inscrite au tableau du Var sous le N° 83/108 en date du 17/12/2007, ont décidé la dissolution anticipée de la Selarl Coriolis à compter du 31/12/2015.

2) SELARL cabinet médical des Drs Luneau et Cabon – inscrite sous le N° 83/138 en date du 4/07/2001

Par procès-verbal de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire des associés en date du 15/12/2015, il est décidé :

- L'intégration à compter du 1/01/2016 du Dr Robert Jacques en qualité d'associé au sein de la Selarl
- La modification de la dénomination de la société qui est désormais la suivante :
« Cabinet médical des Drs Luneau – Cabon et Robert ».

Les associés sont les suivants :

- Docteur Jean Claude LUNEAU
- Docteur Jean Pierre CABON
- Docteur Jacques ROBERT

Le siège social et le lieu d'exercice sont à : Brignoles – 2 rue Jean Mermoz

B – QUALIFICATIONS

- **DES** : 10
- **Commission de qualification** : 1
- **CES** : 1
- **EQUIVALENCE de CES** : 1

C – TRANSFERTS

DR BELAICH EDOUARD - transféré dans les Bouches du Rhône le 19/12/2015
 Dr BEN ABDELKRIM Skander – liste spéciale étranger le 25/12/2015
 Dr BENOLIEL Jean – transféré dans les Alpes maritimes le 11/12/2015
 Dr BENOLIEL Danielle – transféré dans les Alpes maritimes le 11/12/2015
 Dr DOR Philippe – transféré dans la Loire le 1/01/2016
 Dr DUSSARAT Guy – transféré le 21/01/16 dans les Pyrénées Atlantiques
 Dr GUTIERREZ CID Maria Isabel – transférée le 19/12/2015 dans la Loire Atlantique
 Dr MBOYA LOUBASSOU Jeanine – transférée dans les Bouches du Rhône le 9/12/2015
 Dr PONSOT Antoine – transféré dans les Bouches du Rhône le 18/12/2015

D – CHANGEMENTS ADRESSE PROFESSIONNELLE

Dr Albert THOMAS – CHITS STE MUSSE – 54, Rue Henri Sainte Claire Deville – CS 31412 – 83256 Toulon Cedex
 DR ALLANIC Laurent – Polyclinique les Fleurs -332, avenue Frédéric Mistral -83190 Ollioules
 Dr ANDRAOS Rick – 17, Avenue Clémenceau – 83630 Aups
 Dr BELO Alexandre – 508, Chemin du Haut plan – 83440 Callian
 Dr BLANC Michel – le Millenium – 145, place du général De Gaulle – 83160 La Valette du Var
 Dr BORAND Jacques – le Palatin Bureau 204 – 6, rue Georges Simenon – 83400 Hyères
 Dr CHAPON Loïc – 186, avenue de la 1^{ère} DFL – 83220 Le Pradet
 Dr CLERVOY Patrick – centre de soins les Collines du Revest – 1251, route général de Gaulle 83200 Le Revest les eaux
 Dr DESARMAGNAC Marie Hélène – 30, avenue Galliéni – 83110 Sanary sur mer
 DR ENKE Ulricke – 18, avenue des Commandos d’Afrique 83980 Le Lavandou
 Dr FARAUT Christophe – 97, avenue Jean Moulin – 83000 Toulon
 Dr FRACASSI Lara – 5, rue des Riaux – 83000 Toulon
 Dr GALEWICZ Michal – CCV de St-Raphael La chenevière – Rue Berty Albrecht – Le petit Defends – 83700 St Raphaël
 Dr GARLING Jessica – 169, Montée des Ferrages – 83440 Seillans
 DR GUET Karine – Centre de la Main – 525, avenue François Cuzin – 83000 Toulon
 Dr HERNE Marc – 1, rue hoche – 83000 Toulon
 Dr KORENEVA CASTAIGNE Natalia – Bd Amiral Rue 83440 Callian
 DR LARI MARTEL Eva – Le millenium – 145, Place du général De Gaulle 83160 La Valette du Var
 Dr LEBLAN BELBACHIR Marina – 97, rue du Jeu de Paume – 83200 Toulon
 DR MACE Jean – 15, Avenue de la Roseraie – 83100 Toulon
 Dr MULLER Brigitte – 97, avenue Jean Moulin – 83000 Toulon
 Dr ODE Jean Louis – 54, Bld de l’hotel des Myrtes -83700 St Raphaël
 Dr RAHAL Antoine – 90, AVENUE Charles de Gaulle – 83500 La Seyne sur mer

Dr ROBERT Jacques – 2, rue Jean Mermoz – 83170 Brignoles
Dr RUCZ MANINI Tatiana – 152, rue Général Rose – 83110 Sanary sur mer
Dr SAINSOUS Benjamin – Clinique du Golfe de St-Tropez – RD 559 – Rond-point Général Brosset – 83580 Gassin
Dr TAUPIN Tatiana – Clinique les Lauriers - 147, rue Jean Giono -83600 Fréjus
Dr VESSAUD Philippe – 5, rue des Rubis -83600 Fréjus
Dr VIGNAL Rodolphe – 12, Rue Picot – 83000 Toulon
DR ZAIRI EL MOSTAFA – 23, Avenue du Général De Gaulle – 83400 Hyères

E – DECES

Dr GALLERAND René – décédé le 7/12/2015

III – LES CONTRATS

Article L4113-9 et suivants du code de la santé publique et article 83 du code de déontologie médicale : 29

IV - LE CONTENTIEUX DISCIPLINAIRE

A – AFFAIRES NOUVELLES

➤ **Litiges particuliers / médecins :**

B – AFFAIRES EN COURS – (art L. 4123-2 du CSP)

➤ **Entre particuliers et médecins**

C – PLAINTES

Les Membres Titulaires de la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance les Docteurs ALIMI Murielle et GUERIN Richard quittent la séance.

➤ **ENTRE PARTICULIERS ET MEDECINS**

- **Mr LO c/Dr BA**

Par courrier en date du 12 octobre 2015 Mr LO a déposé une plainte à l'encontre du Dr BA. Dans une procédure de divorce, le Dr BA a rédigé une attestation sur l'honneur datée du 27 septembre 2015 dans laquelle il divulgue la pathologie de Mr LO ainsi que des propos qu'il lui aurait confiés.

Le Dr BA en date du 4 novembre 2015 apporte ses observations, en précisant que cette attestation a été faite à titre d'ami.

En application de l'article L.4123-2 du code de la santé publique, la commission de conciliation s'est réunie le 17 décembre 2015 au siège du Conseil en présence des membres conciliateurs les Drs Lecuyer – David - Lion, de Mr LO et du Dr BA.

A l'issue de la discussion qui s'engage entre les protagonistes, il apparaît qu'il n'y a pas de conciliation possible.

Un procès-verbal de non conciliation est rédigé.

❖ ***Délibéré :***

Au regard du document rédigé par le Dr BA contrevenant aux règles déontologiques, il est décidé de transmettre cette plainte à la Chambre disciplinaire de 1^{ère} Instance du Conseil régional PACA-Corse avec un avis favorable à laquelle s'associe le conseil départemental de l'Ordre des médecins du Var.

- **Mme MC c/Dr VKW**

Mme MC, secrétaire médical du Dr VKW, a déposé plainte à l'encontre du Dr VKW pour non-respect des articles R.4127-2, R4127-3 et R4127-4 du code de la santé publique le 31/08/2015.

Elle souhaite aussi déposer plainte auprès du TGI pour harcèlement moral, discrimination, diffamation, divulgation du secret professionnel et atteinte à la vie privée.

En date du 15/10/2015 le Dr VK nous adresse ses observations.

En application de l'article L.4123-2 du code de la santé publique, la commission de conciliation s'est réunie le 17 décembre 2015 au siège du Conseil en présence des membres conciliateurs les Drs Lecuyer – Lion - David, de Mme MC assistée de Mme MK et du Dr VKW assisté de Maître SK.

Lors de la discussion qui s'engage, il apparaît que le but poursuivi par Mme MC était d'éviter que ce type de divulgation d'information à caractère médical ne se reproduise.

De son côté, le Dr VKW explique qu'il ne savait pas que les informations qu'il a fournies au Conseil de l'Ordre seraient divulguées en dehors de celui-ci (principe contradictoire).

Il s'engage donc à l'avenir à veiller à ce que ce problème ne se reproduise plus.

Mme MC décide de retirer sa plainte sur le plan ordinal et un procès-verbal de conciliation est rédigé.

- **Mr PG c/Dr CM**

Par courrier en date du 16/10/2015 Mr PG a déposé une plainte à l'encontre du Dr CM car il estime être victime d'une « escroquerie de la part du secrétariat du cabinet médical ».

Mr PG est bénéficiaire de la CMU.

Par courrier du 16/11/2015 le Dr CM apporte ses observations.

En application de l'article L.4123-2 du code de la santé publique, la commission de conciliation s'est réunie le 21 décembre 2015 au siège du Conseil en présence des membres conciliateurs les Drs Pallier – Haggai Driguez - David et du Dr CM. Mr PG ne s'est pas présenté.

Il a été établi un procès-verbal de carence pour non présentation de Mr PG à la réunion de la commission de conciliation.

❖ ***Délibéré :***

Après examen du dossier, il a été décidé de transmettre la plainte de Mr PG à l'encontre du Dr CM à la chambre disciplinaire de 1^{ère} Instance du Conseil régional PACA-Corse avec un avis défavorable »

- **Mr MS c/Dr CM**

Par courrier en date du 12/10/2015 Mr MS a déposé une plainte à l'encontre du Dr CM pour la rédaction de "certificats de complaisance".

Par courrier du 29/10/2015 le Dr CM nous apporte ses observations.

En application de l'article L.4123-2 du code de la santé publique, la commission de conciliation s'est réunie le 14 décembre 2015 au siège du Conseil en présence des membres conciliateurs les Drs Le Gall – David – Haggai Driguez, de Mr MS et du Dr CM.

Après débat entre les parties, le Dr CM reconnaît une certaine imprudence et un manque de vigilance dans la rédaction du certificat médical incriminé et du 2^{ème} arrêt de travail.

Il déclare n'avoir fait que rapporter les faits allégués par son patient, ne pas connaître Mr MS ni son entreprise et n'avoir jamais pu personnellement constater les faits de difficultés professionnelles, de dégradations des conditions de travail ou de harcèlement rapportés par le patient.

Compte tenu des explications, Mr MS décide de retirer sa plainte et un procès-verbal de conciliation est donc rédigé.

- **Délocalisation de plainte du Conseil départemental des Bouches du Rhône – le Dr LE étant membre suppléant**

Dr LE c/Dr CR

Le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins des Bouches du Rhône en sa séance du 2 novembre 2015 a décidé de délocaliser auprès de notre conseil la plainte du Dr LE, membre suppléant du Conseil, à l'encontre du Dr CRE.

Le Dr LE dépose plainte à l'encontre du Dr CRE pour violation de l'article 56 du code de déontologie médicale, à son détriment.

En application de l'article L.4123-2 du code de la santé publique, la commission de conciliation s'est réunie le 21 décembre 2015 au siège du Conseil en présence des membres conciliateurs les Drs Le Gall – Pallier – Haggai Driguez et David, le Dr LE et le Dr CRE.

Après avoir entendu les explications données par le Dr CRE et par le Dr LE, il est convenu d'une conciliation et d'un arrêt de toutes plaintes.

A la demande du Dr LE, le CRE rédige une lettre présentant des excuses pour une attitude jugée anti-confraternelle.

Un procès-verbal de conciliation est rédigé.

A notre séance plénière du 11 janvier 2016, nous entérinons le procès-verbal de la commission de conciliation du 21 décembre 2015, que nous transmettrons au Conseil départemental de l'Ordre des médecins des Bouches du Rhône.

- **Dossier du Dr MC – article L4124-2 du code de la santé publique**

Plainte du Dr CR - Mme AM

Le Dr CR et Mme AM ont déposé plainte à l'encontre du Dr MC, médecin conseil auprès de , mettant en cause les agissements et les décisions qu'il aurait prises pouvant contrevenir aux intérêts de Mme AM.

Le Dr Jean Luc Le Gall a reçu le Dr MC accompagné du Dr R , médecin chef du service médical.

Ces plaintes s'inscrivent dans le cadre des dispositions de l'article L.4124-2 du code de la santé publique « ... lorsque les praticiens mentionnés à l'alinéa précédent exercent une fonction de contrôle prévue par la loi ou le règlement, ils ne peuvent être traduits devant la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance, à l'occasion des actes commis dans l'exercice de leur fonction, que par le ministre chargé de la santé, le représentant de l'Etat dans le département, le directeur général de l'agence régionale de santé ou le procureur de la république ».

Les Membres Titulaires de la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance les Docteurs ALIMI Murielle et Richard GUERIN réintègrent la séance.

- **Conciliation article R.4127-56 du code de la santé publique**

Dr DT – Dr AG avec leurs conciliateurs les Dr ROUX Francis et Dr CHABASSOL Gil se sont réunis au siège du Conseil, le mercredi 30 décembre 2015 à 12h30

« Suite à la demande du Dr AG de se retirer de la SCM dans laquelle il est associé avec le Dr DT, sise, plusieurs problèmes se posent :

La dissolution de la SCM ou sa conservation par le Dr DT a pour conséquence :

- *le problème du personnel (secrétaire et femme de ménage)*
- *le problème du mobilier de la SCM que le Dr AG laisserait pour l'euro symbolique*
- *le problème du numéro de téléphone du cabinet*
- *le problème de la SCI.*

Les locaux du cabinet sont dans la SCI DAG : vente ou rachat par le Dr DT de la part du Dr AG.

Le Dr DT ne s'opposant pas au départ du Dr AG, il demande un délai de 3 mois (prenant fin le 31/03/2016) pour régler les problèmes juridiques, financiers et pratiques.

Nous reverrons les Drs DT et AG deuxième quinzaine du mois de mars 2016 date à confirmer en février 2016. »

Dossier à suivre

Dr VP – Dr TQ avec les Conciliateurs le Dr Scavennec Catherine et le Dr Gras Pierre se sont réunis le lundi 11 janvier 2016 à 19h au siège du Conseil.

« Les Drs VP et TQ se sont expliqués de leurs différents griefs.

Le Dr TQ a admis avoir évoqué une infection nosocomiale alors que celle-ci n'était pas encore établie, une expertise judiciaire qui a suivi a ouvert à la notion d'infection liée aux soins d'évolution favorable.

Le Dr VP a admis le manque de communication entre les différents médecins étant intervenus dans ce dossier tant au niveau de l'hôpital qu'en dehors de l'hôpital et l'infection liée aux soins.

Les parties se sont conciliées.

V – LE CONTENTIEUX DES ASSURANCES SOCIALES et de la CHAMBRE DISCIPLINAIRE

CHAMBRE DISCIPLINAIRE NATIONALE

- **Dr YLG – Audience du 21 octobre 2015 – décision rendue publique par affichage le 18/12/2015 :** « la décision du 31/01/2014 de la chambre disciplinaire de première instance de Provence Alpes Côte d'Azur Corse est annulée.
La Sanction de l'avertissement est prononcée à l'encontre du Dr YLG. »

VI – RELATIONS MEDECINS INDUSTRIE

Contrats intervenant : 10

Etudes : 7

Séjours Formation week-end : 4

Réunions de formation : 4

Visite de la DIRECCTE PACA pour vérification d'une convention établie entre la Société ISIS MEDITERRANEE et 5 médecins pneumologues pour une formation avec prise en charge d'une nuit d'hôtel 5 étoiles le 10/05/2014.

Le Conseil national nous a confirmé qu'aucune demande d'avis n'avait été faite par la société.

Dossier à suivre.

VII – TRESORERIE

Le Dr Veyssière Bertrand annonce le montant de la cotisation ordinale 2016 et le départ de l'appel.

Entraide :

Dr MSD.

Après le compte rendu du Dr Lion Jean Jacques ayant rencontré cette consoeur à son cabinet le vendredi 11/12/2015, il a été décidé de lui allouer une aide ponctuelle de 2000€ pour un soutien psychologique.

Le dossier d'entraide communiqué par le Dr MSD sera adressé à la commission nationale d'entraide du conseil national de l'Ordre des Médecins.

Dr CV– MG

Dr JV – MG

Ces deux médecins sont en demande d'entraide. Les dossiers leur ont été adressés, mais sans réponse de leur part, malgré appel téléphonique, convocation et rendez-vous...

Dossiers en suspens et à suivre.

VIII – COMMISSION ADMINISTRATIVE

A – Exercice en lieux multiples

LME – article R.4127-85 du code de la santé publique

DR Rouvier Lievin Brigitte

La demande de LME du Dr ROUVIER LIEVIN Brigitte, médecin homéopathe acupuncteur, inscrite au Conseil de l'Ordre des Hautes de Alpes de Haute Provence nous sollicite pour un LME sur la commune de St Maximin est réexaminée.

Après avoir convoqué cette consoeur, ne pouvant pas venir, le Dr Alimi a eu un contact téléphonique avec le Dr ROUVIER LIEVIN Brigitte qui a confirmé vouloir avoir cette activité à St Maximin pendant quelques années.

Il lui a été conseillé de s'installer dans le Var, et de faire la demande de LME dans le 04.

Cette demande a donné lieu à un avis défavorable, les besoins de la population étant assurés par 12 médecins généralistes sur la commune de St Maximin.

IX – QUESTIONS DIVERSES

Dr CC

Les Drs Isnardon et David ont reçu à sa demande le Dr CC.

Le Dr CC avait été placée par arrêté préfectoral du 23/10/2014 en congés longue maladie et elle avait bénéficié par 2 fois de prolongation de ses fonctions en mi-temps thérapeutique jusqu'au 5/12/2015.

Le rapport d'expertise demandé par le comité médical effectué le 4/11/2015 confirme la stabilisation de l'état clinique du Dr CC en particulier l'épisode anxio-dépressif ayant donné lieu à sa mise en congé de longue maladie.

Les troubles psychiques présentés par le Dr CC évoqueraient pour les experts un trouble de la personnalité de type borderline, celui-ci apparaissant actuellement partiellement compensé par son engagement « dans la foi et ses activités professionnelles ».

Pour les experts du comité son équilibre reste fragile.

Il est proposé un reclassement professionnel ainsi qu'une autorisation à reprendre ses fonctions à temps plein par arrêté préfectoral du 25/11/2015 au centre Hospitalier

Une formation restreinte est à envisager dans le cadre des dispositions de l'article R4124-3 du code de la santé publique.

Dossier à suivre.

ARL 83

Il est précisé par le Dr Le Gall que le Dr Decoppet a écouté les bandes du centre 15 confirmant que le PARM avait bien transmis l'appel du patient au médecin régulateur de l'ARL et que ce dernier a jugé nécessaire de faire appeler le médecin effecteur du secteur (le Dr E).

En conclusion, une régulation a bien eu lieu pour cet appel.

ARS – ORDIGARD

Le Dr BETTI, de SOS Médecins, a signalé l'erreur de cotation pour la régulation de 20h à 24h.

Il est inscrit 4 fois 50€ au lieu de 4 fois 70€.

Il s'agit là d'un dysfonctionnement de l'ARS qui a été invité à se mettre en rapport avec Mr L, du service informatique du CNOM, qui pourrait apporter l'aide nécessaire pour les rectifications de ces tarifs.

Dr BC – TGI de Draguignan

Le Dr BC a informé le Conseil départemental de la convocation du TGI de Draguignan dans le cadre d'une procédure de comparution pénale pour avoir déféré un refus de réquisition le 22/12/2014.

Guide sur les soins et Laïcité au quotidien – Dr Thevenot

Le Dr Alimi présente le guide établi par le Président du Conseil départemental de la Haute Garonne, le Dr Thevenot, sur les soins et Laïcité au quotidien.

Réception des Drs HUMBERT et LEGAIS, ainsi que le Dr BETTI pour la mise en place d'un SOS MEDECIN sur Fréjus/St-Raphaël par les Drs Le Gall et Alimi.

Les Drs Le Gall et Alimi ont reçu les Drs HUMBERT et LE GAY accompagnés du Dr BETTI pour la mise en place de SOS Médecins Fréjus/st-Raphaël.

Dans l'attente de l'agrément de SOS MEDECINS, les Drs HUMBERT et LEGAY ont créé une association loi 1901 dénommée « médecins de garde Var Estérel » (attente du récépissé de déclaration).

Ces 2 jeunes confrères, sont médecins collaborateurs du Dr LAGARDE et font état d'une bonne volonté pour leur exercice, confirmée par le Dr BETTI, sur le service rendu sur ces deux communes.

Les Drs HUMBERT et LE GAY ont compris qu'ils ne pouvaient pas se faire remplacer systématiquement pour leurs gardes et jusqu'à l'arrivée d'autres confrères thésés et inscrits au Tableau, courant avril – mai 2016, il leur est conseillé que s'ils entendent se faire remplacer, seuls des remplacements épisodiques de 24h seront autorisés.

Dossier à suivre.

REUNION DE L'ARS et du CODES au Cannet des Maures le 4/02/2016.

ELECTIONS DU CROM le 3/02/2016

Candidats du Var : Dr Murielle Alimi – Dr Nelly Isnardon et Dr Laurence Pallier.

XI- INFORMATIONS GENERALES

Circulaires du CNOM

Séance levée à 23 heures

Prochaine séance plénière le 8 février 2016.

Le Secrétaire Général
Docteur Murielle ALIMI